



RISQUES NATURELS COMMUNE DE: Ste MARIE du MONT

Ministère de l'Équipement et du Logement - Groupe d'Étude et de Programmation - 9 quai Créqui, 38 GRENOBLE -

l
é
g
e
n
d
e

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES
- ZONES D'INONDATIONS
- COULOIRS D'AVALANCHES
- COULEES TORRENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION

ÉBOULEMENTS
CHUTES DE PIERRES
AVALANCHES

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du ce jour.
Grenoble, le 12 AVRIL 1973
Pour la Préfet :
Le Chef du Bureau délégué.

ECHELLE 1/ 10 000
LE 6.8.71
Rectifié le 29.5.73 GM